

Immigration—Loi

comme il l'a fait pour la Nième fois, et c'est ce qui m'irrite tellement dans son attitude, que si la demande s'appuyait sur la moindre preuve, le requérant aurait droit à une audience? C'est de la pure foutaise. Ce n'est pas le cas.

Le gouvernement prétend que les adversaires de ce projet de loi préconisent la politique de la porte ouverte, qui consiste à laisser entrer des millions de réfugiés. On pourrait croire que des centaines de milliers de personnes attendaient, comme l'a dit le rabbin Plaut il y a plusieurs semaines. On pourrait croire que 155 000 Tamils sont venus au Canada l'an dernier au mois d'août. L'année dernière, nous avons eu 18 000 requérants, pas plus qu'il n'en faudrait pour remplir un stade de hockey de dimension moyenne.

● (1940)

Les ONG, les Églises, les organismes de défense des droits de l'homme, les avocats qui travaillent avec les réfugiés, le rabbin Plaut et le comité permanent ont tous réclamé un système qui réduirait les abus en permettant de traiter rapidement les demandes. Il y a actuellement des abus parce que le système est lourd. Tous ceux qui viennent ici sont sûrs que la procédure et les appels dureront de deux à cinq ans. On peut se marier et faire appel en invoquant la compassion du ministre. Les gens sont incités à abuser du système. Si l'on instaure toutefois un système permettant de renvoyer ces personnes dans les trois mois, les gens ne seront plus incités à commettre des abus. C'est ainsi qu'il faut traiter les resquilleurs, et pas en imposant un système de tamisage arbitraire comme celui qui est proposé dans ce projet de loi.

[Français]

La véritable question, monsieur le Président, consiste à savoir quelle est la capacité d'accueil du Canada. Quelle preuve avons-nous que la société canadienne ne peut plus absorber d'autres réfugiés ou immigrants? Avons-nous atteint notre point de saturation? Tout indique le contraire.

Je vous rappelle ce que le Canada a fait il y a à peine cinq ou six ans pour aider les réfugiés indochinois. Le gouvernement, à ce moment-là, avait fait appel à la générosité des Canadiens qui ont organisé des groupes un peu partout au pays pour parrainer des réfugiés. Nous avons ouvert nos bases militaires et nous avons nolisé des avions pour transporter les réfugiés de l'Indochine. Depuis 1979, nous avons accueilli plus de 100 000 réfugiés indochinois, y compris plus de 60 000 en 1979 et 1980 seulement. Sept ou huit ans plus tard, toutes ces personnes apportent quelque chose à notre pays.

De fait, le Canada a accueilli plus de 500 000 réfugiés depuis la guerre. Mais peut-on dire sincèrement que le Canada fait plus que sa part, comparativement à d'autres pays, et en particulier à ceux limitrophes aux pays d'où proviennent les réfugiés? Je vais vous citer quelques exemples, monsieur le Président. Le Pakistan aujourd'hui a quelque 2,7 millions de réfugiés de l'Afghanistan sur ses frontières; le Soudan, 1,2 millions de réfugiés; la Somalie, 700 000; Hong Kong a quelque 200 000 réfugiés sur son territoire; la Thaïlande a accueilli des centaines de milliers de réfugiés laotiens, cambodgiens et vietnamiens. Et aujourd'hui, il reste toujours quelque 250 000 réfugiés dans les camps sur la frontière du Cambodge. Le Mexique a quelque 175 000 réfugiés; la France, 174 000; l'Allemagne de l'Ouest, 134 000; l'Angleterre, 135 000. Alors, qui peut dire que le Canada a fait plus que sa part?

Le Canada, monsieur le Président, il ne faut jamais l'oublier, est le deuxième plus grand pays au monde. Nous avons une petite population, une population minime comparé à la situation de plusieurs autres pays. Nos richesses naturelles sont incroyables. Quel pays gardera une attitude généreuse envers les réfugiés, si le Canada ne le fait pas? Le Canada doit jouer un rôle de leadership, monsieur le Président, en ce qui a trait à la protection des réfugiés. Et ce n'est pas par le projet de loi du gouvernement conservateur que le Canada assumera ses responsabilités.

[Traduction]

En terminant, je rappelle donc que je suis d'accord avec mon collègue de York-Ouest qui a proposé de reporter cette mesure de six mois. Mais je ne trouve pas, comme le député de Calgary-Ouest, qu'elle mérite de subir la deuxième lecture.

Je voudrais aussi ajouter quelque chose. Le ministre et les autres porte-parole conservateurs nous ont appris que très peu de pays figureraient sur la liste des pays tiers désignés comme sûrs. Le ministre nous demande de lui accorder notre confiance parce qu'il la mérite. Je lui rappelle que la protection des intéressés repose essentiellement sur la loi, non sur ses propos. Ceux qui présideront aux premières audiences trancheront chaque cas à partir de la loi, des règlements et du manuel. Ils ne s'inspireront certes pas des discours qu'a prononcés le ministre partout au pays pour faire accepter son projet. Cette mesure restera en vigueur longtemps après son départ. Qu'il me dise alors à quoi sert une disposition qui ne sera pas appliquée?

Cela dépasse l'entendement de se faire dire que le public, les législateurs et les personnes qui travaillent auprès des réfugiés devraient s'en remettre à la bonne foi du ministre et non pas au texte de la loi. C'est pourtant ce qu'il prêche depuis quelques semaines. Je lui réponds en toute sincérité que ce genre d'argument est carrément inacceptable. Nous ne pouvons pas adopter un projet de loi qui repose sur la bonne volonté du ministre. Nous devons étudier, juger et adopter une telle mesure sur le texte très explicite qu'elle propose.

M. le vice-président: Des questions ou des commentaires?

M. Marchi: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de ses propos. Il s'intéressait énormément à cette question bien avant que ce projet de loi nous parvienne pour la deuxième lecture. Personne dans mon parti ne souhaite empêcher son renvoi au comité. Nous souhaitons tous évidemment une autre ronde d'audiences avec des témoins en mesure de présenter des instances sur cette question. Ce qui nous a le plus inquiétés, c'est qu'après trois ans de consultations, une grande partie des recommandations des ONG n'ont pas été suivies. De ce fait, nous craignons que la même chose ne se passe au comité pour la deuxième fois.

Nous avons entendu les interventions du député de Calgary et de certains députés néo-démocrates. Le député de Laurier (M. Berger) et moi-même sommes également intervenus dans ce débat. Tout cela dans l'espoir que le gouvernement prêterait attention aux réformes et modifications nécessaires et ferait quelque chose pour que ce projet de loi satisfasse tout le monde.